

AKTUELL

PROSTITUTION

Une institution néfaste

David Angel

Quel modèle pour le Luxembourg en matière de prostitution ? Une conférence réunissant différents acteurs de différents pays a livré des pistes.

« Une institution néfaste et douloureuse, que nous devrions tout simplement abolir. » Pour Rachel Moran, le constat est sans appel : la prostitution ne devrait pas exister. L'ancienne prostituée irlandaise et auteure du livre « Paid For: My Journey through Prostitution » était l'invitée, mercredi soir, du Conseil national des femmes luxembourgeoises et de l'European Womens' Lobby pour une conférence intitulée « Prostitution et commerce du sexe : de la réalité à l'action ».

Une conférence décidément abolitionniste : tou-te-s les intervenant-e-s, sans exception, s'exprimaient en faveur d'un modèle dont le but serait la suppression de la prostitution. Mais abolitionnisme ne signifie pas prohibitionnisme, a tenu à rappeler Rachel Moran : « Contrairement aux prohibitionnistes, les abolitionnistes ne sont pas des défenseurs de la criminalisation de tous les acteurs. »

Moran préconise, non, défend bec et ongles le « modèle nordique », qui criminalise les clients en même temps qu'il dépénalise les prostituées, tout en leur ouvrant une porte de sortie. Car, comme elle l'a souligné, « il n'existe aucune prostituée qui ne voudrait pas s'en sortir si elle le pouvait ».

Force normative de la législation

C'est qu'il semble fonctionner, le modèle nordique. Du moins, c'est ce que s'est obstiné à démontrer un autre invité : Simon Häggström, « détective inspecteur » à la « Prostitution Unit » de la police de Stockholm. « Il est illégal d'acheter du sexe, mais pas de le vendre », a-t-il résumé en une phrase le modèle introduit par son pays en 1999, puis repris par les autres états scandinaves. « Nous partons de l'idée que la prostitution fait partie des violences commises par des hommes à l'égard des femmes. Elle fait non seulement du mal aux femmes concernées, mais à toute la société. » Ce dernier constat est à l'origine de la politique suédoise.

Häggström a également insisté sur la force normative de la législation : « Aujourd'hui, en Suède, la prosti-

tution n'est plus acceptée socialement », a-t-il affirmé en se basant sur des sondages d'opinion, indiquant effectivement un renversement considérable quant au sentiment sur le commerce du sexe depuis l'introduction du « Sex Purchase Act ».

Difficile pour Helmut Sporer, commissaire de la « Kriminalpolizei » d'Augsburg en Allemagne du Sud, de défendre le modèle allemand, très libéral, après les interventions de Moran et Häggström. En effet, le gouvernement rouge-vert de l'époque a légalisé la prostitution en 2002, en espérant améliorer les conditions de vie et de travail des concernées. « On parlait de l'idée que la prosti-

sier pénal, il faut le témoignage de la victime présumée. Sans témoignage, pas de poursuites. Or, les trafiquants connaissent cette lacune juridique et s'appliquent à intimider leurs victimes.

Toutefois, des changements législatifs sont actuellement discutés en Allemagne, visant à introduire l'obligation d'utiliser des préservatifs ainsi qu'une augmentation de l'âge minimal légal pour « travailleuses du sexe » à 21 ans. Si les mesures prévues ne vont pas dans le sens du modèle nordique, Helmut Sporer a estimé tout de même qu'elles représenteraient une nette amélioration de la situation sur le terrain.



Le modèle nordique sonnera-t-il la fin du « plus vieux métier du monde » ? « Brothel » du peintre flamand Joachim Beuckelaer, 1562.

tution pourrait être un boulot comme un autre », a détaillé Sporer. « Mais aujourd'hui, il est clair que cela ne pourra jamais être le cas. »

Et pour cause : l'Allemagne est devenue depuis 2002 un véritable « paradis » pour acheteurs de sexe. 300.000 à 400.000 prostituées sont recensées, à plus de 90 pour cent étrangères. Bizarrement, le nombre de cas de traite d'êtres humains dans le domaine de la prostitution n'était que de 400 en 2014. « Il est évident que le chiffre officiel doit être beaucoup plus grand », a estimé Sporer. C'est que la législation allemande en matière de traite d'êtres humains a une faille : afin de monter un dos-

tion se définissant comme « abolitionniste » et œuvrant aux côtés de et en soutien aux concernées, et Patric Jean, auteur et représentant de Zéromacho, mouvement profémiste composé d'hommes.

Le coût humain, social et économique

C'est surtout l'intervention de Grégoire Théry qui a attiré l'attention du public - venu en grand nombre et majoritairement féminin, contrairement aux intervenant-e-s. Une étude sur le « coût humain, social et économique » de la prostitution commanditée par son organisation à la main, il a livré des arguments chiffrés difficiles à réfuter : le chiffre d'affaires annuel du business du sexe en France est de 3,2 milliards d'euros. Face à ça, les moyens de la police dans la lutte contre la traite des êtres humains - six millions - et le budget des associations d'aide et de prévention de la prostitution - 2,4 millions - paraissent dérisoires.

Le taux de suicide chez les personnes en situation de prostitution est 12 fois plus élevé que chez les non-prostituée-s et la probabilité de se faire violer quatre fois plus élevée. Le préjudice économique pour l'État français - dû notamment au fait qu'une grande partie de l'argent gagné est exporté et donc pas réintroduit dans la consommation nationale, mais aussi aux coûts élevés en matière sociale et médicale - est de l'ordre de 853 millions d'euros par an.

Quatre conclusions s'imposent pour Théry : le coût humain pour les victimes est le plus grand poste ; l'abolition de la prostitution est économiquement rationnelle ; il n'y a pas de lutte contre le proxénétisme sans approche économique ; pour abolir la prostitution, il faut s'attaquer à la demande en pénalisant les clients.

Pour Rachel Moran, il n'y a qu'une seule solution : imposer partout dans le monde le modèle nordique, reposant sur les trois piliers dépénalisation des prostituées, pénalisation des clients et création d'une stratégie de sortie. « Il faudra tout le monde pour faire bouger les choses », a-t-elle conclu. « Il n'y a pas d'excuses. »

Il n'y a pas que l'Allemagne où la législation en matière de commerce du sexe évolue : la France pourrait bientôt plus ou moins s'aligner sur le modèle des pays scandinaves. L'abrogation du « délit de racolage » introduit sous Sarkozy et la régularisation de prostituées étrangères sont prévues. Si le Sénat bloque, pour l'instant, l'introduction de mesures pénalisant les clients, la ministre de la Santé Marisol Touraine a déjà affirmé ne pas compter abandonner cette « mesure phare ».

C'est qu'il y a urgence, à en croire les deux intervenants français de la soirée : Grégoire Théry, secrétaire général du Mouvement du nid, associa-